



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

Date de la convocation : 31 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Marcel LE NEVÉ, Maire sortant.

Présents : Michèle NADEAU, Jean-Yves PLISSON, Patricia PERSE, Claude LE NOAN, Christine TEXIER, Xavier BÉNÉAT, Josiane LEFORT, Marcel JUTEL, Solenn DIEUMEGARD, Maurice LANGLOIS, Gaëlle IMBAULT, Jean-Jack BOUMENDIL, Véronique GRELAUD, Sylvain PICART, Élisabeth STELLA ROUSSEAU, Didier BISTON, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Sandrine GAILLARD, Matthieu NADLER, Caroline AUGEREAU, Marcel LE NEVÉ, Marie-Claire HAUDEBOURG, Gérard CESBRON, Marie-Paule LOISEAU, Jean-Pierre COSTEMALE, Simone LE NEVÉ

Secrétaire de séance : Gaëlle IMBAULT

M. Marcel LE NEVÉ souhaite remercier tous les Surzurois qui ont voté le 23 et le 30 mars 2014. Il ajoute que des propos calomnieux ont été tenus soit en réunion publique soit à ses proches, le soir des élections du 30 mars. Il souhaite leur répondre : « qui êtes-vous pour juger ainsi, un homme dont vous connaissez particulièrement la situation depuis 2008. Vous aviez ainsi la souffrance d'enfants, voire de petits-enfants déjà suffisamment éprouvés par cette maladie (découverte fin 2001) de leur maman, de leur mamie ! Je ne la souhaite à personne et même pas à mon pire ennemi ! Mais, la tête haute, je leur réponds : « seul le jugement de mes enfants, petits-enfants, de ma belle-sœur et de mon beau-frère est permis ! Seul, celui-ci, m'importe ! ».

« Je souhaite que, demain, la raison l'emporte au bénéfice de tous les Surzurois qui remercieront, après demain, notre action, menée au cours de ces treize dernières années, pour le développement de Surzur et le bien-être de ses habitants ! Merci à tous les Surzurois de m'avoir permis de servir ma commune avec passion et ambition ! »

Bordereau n°1 - Installation du Conseil Municipal

M. Marcel LE NEVÉ, Maire sortant, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

<i>Nom</i>	<i>Suffrage</i>	<i>Nom</i>	<i>Suffrage</i>	<i>Nom</i>	<i>Suffrage</i>
1. Michèle NADEAU	1 082	10. Maurice LANGLOIS	1 082	19. Sandrine GAILLARD	1 082
2. Jean-Yves PLISSON	1 082	11. Gaëlle IMBAULT	1 082	20. Matthieu NADLER	1 082
3. Patricia PERSE	1 082	12. Jean-Jack BOUMENDIL	1 082	21. Caroline AUGEREAU	1 082
4. Claude LE NOAN	1 082	13. Véronique GRELAUD	1 082	22. Marcel LE NEVÉ	1 016
5. Christine TEXIER	1 082	14. Sylvain PICART	1 082	23. Marie-Claire HAUDEBOURG	1 016
6. Xavier BENEAT	1 082	15. Élisabeth STELLA ROUSSEAU	1 082	24. Gérard CESBRON	1 016

7. Josiane LEFORT	1 082		1 082	25. Marie-Paule LOISEAU	1 016
8. Marcel JUTEL	1 082	16. Didier BISTON	1 082	26. Jean-Pierre COSTEMALE	1 016
9. Solenn DIEUMEGARD	1 082	17. Sylviane PEDRON	1 082	27. Simone LE NEVÉ	1 016
		18. André LE GALLIC	1 082		

Ces membres sont déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2014-31 - Élection du Maire

M. Claude LE NOAN, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence et constaté que la condition du quorum était remplie.

Mme Gaëlle IMBAULT est désignée secrétaire de séance.

M. Jean-Jack BOUMENDIL et Mme Caroline AUGEREAU sont désignés assesseurs.

M. Claude LE NOAN rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Michèle NADEAU se déclare candidate.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nb de votants : 27

NB de bulletins : 27

Bulletins blancs : 6

Michèle NADEAU obtient 21 voix.

Mme Michèle NADEAU ayant obtenu la majorité absolue, **M. Claude LE NOAN** la déclare élue Maire de la commune de Surzur. Elle est immédiatement installée dans ses nouvelles fonctions.

Michèle NADEAU, Maire, prononce le discours suivant :

« Comme dimanche soir dernier, je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre confiance. Je saurai m'en rendre digne.

Merci aux électeurs de Surzur qui ont cru en moi.

Merci à tous mes colistiers, pour leur soutien et leur travail acharné depuis plusieurs mois.

Être Madame Le Maire ! Ce n'est pas nouveau à Surzur. Cependant, je mesure, oh combien l'importance de ma tâche et les responsabilités qu'elle incombe.

Dans un tout premier temps, je voudrais que cessent toutes polémiques ; la campagne est terminée et s'il y a eu des dérapages, on ne peut que les regretter. Les règlements de compte n'apporteront rien. Ils sont totalement improductifs et néfastes à la sérénité que nécessite la bonne marche de la commune.

L'heure du rassemblement de toutes les bonnes volontés a sonné. Elles ne seront jamais trop nombreuses. Nous avons besoin d'implications et d'actions pour l'avenir et le bien être des Surzurois ; c'est ce à quoi nous aspirons tous.

Un changement à la tête d'une institution quelle qu'elle soit, ou même d'une entreprise, est à la fois source d'espérance mais aussi d'inquiétude. Ce paradoxe s'explique aisément : on attend beaucoup, sans toujours savoir quoi d'ailleurs, on attend du « mieux ». Et d'autre part, on craint l'inconnu. Comme dit l'adage : *on sait ce que l'on perd, on ne sait pas ce que l'on gagne.*

Je veux donc vous rassurer. Tout ne va pas changer demain. Je m'inscris dans la continuité de ce qui a été fait ; les personnels communaux connaissent leur travail et je compte sur eux. Progressivement, avec tous les acteurs, on fera le point sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui fonctionne moins bien et, ensemble, on fera évoluer les choses.

J'ai l'expérience d'élue de la minorité. Mais je n'ai pas celle du pouvoir, du moins de celui d'une municipalité. Mais je n'ai pas peur. Je vais prendre le temps de découvrir les dossiers avec méthode et rigueur.

Dès la semaine prochaine, avec les conseillers municipaux, nous allons réfléchir à des actions simples mais visibles pour nos concitoyens. Une page se tourne.

À vous les élus, Rassemblement et Travail : voilà ce que j'attends de vous, à la lumière des valeurs affichées pendant la campagne, à savoir :

- Le sens des responsabilités
- L'équité
- La solidarité
- La gestion responsable
- La transparence
- Le respect des règles démocratiques.

Sachez, que pour ma part, j'aurai autant d'exigences vis-à-vis de moi-même, que j'en attends de chacun de vous. »

2014-32 – Fixation du nombre des adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de SURZUR un effectif maximum de 8 adjoints.

Madame le Maire rappelle son souhait de réduire les dépenses de fonctionnement, c'est pourquoi, elle propose de réduire le nombre d'adjoints et de le fixer à 5.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer à 5 le nombre des adjoints au Maire.

2014-33 – Élection des adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Après un appel de candidature, une unique liste de candidats est déposée : liste « Surzur aujourd'hui, prévoir demain » : M. LANGLOIS, JJ BOUMENDIL, JY PLISSON, V. GRELAUD, C. TEXIER

M. Marcel LE NEVÉ attire l'attention sur le souhait de Mme le Maire de faire des économies en matière d'indemnités allouées aux élus : il rappelle que s'il y avait 8 adjoints, ceux-ci se partageaient les indemnités prévues pour 6 adjoints.

Madame le Maire répond qu'en réduisant le nombre d'adjoints à 5 et en diminuant leur indemnité, nous économiserons 11 000 € par an.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nb de votants : 27

Nb de bulletins : 27

Bulletins blancs : 6

La liste "Surzur aujourd'hui prévoir demain" menée par M. LANGLOIS obtient 21 voix.

La liste "Surzur aujourd'hui prévoir demain" ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire et immédiatement installés, dans l'ordre du tableau :

M. MAURICE LANGLOIS	1 ^{er} adjoint au Maire
M. Jean Jack BOUMENDIL	2 ^{ème} adjoint au Maire
M. Jean-Yves PLISSON	3 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Véronique GRELAUD	4 ^{ème} adjointe au Maire
Mme Christine TEXIER	5 ^{ème} adjointe au Maire

Questions diverses :

Madame le Maire invite personnellement les conseillers municipaux et toutes les personnes présentes à un verre de l'amitié.

Jean-Pierre COSTEMALE félicite Madame le Maire pour son élection et fait part de son regret de ne pas avoir été élu « Être battu, ça ne fait jamais plaisir, mais c'est le résultat des urnes et nous le respectons ! ».

Au sujet de la représentation du groupe minoritaire au sein du Conseil Municipal, d'un commun accord et sans aucune difficulté, ni ambiguïté, ils ont décidé de privilégier le choix de la jeunesse. Les représentants de la liste « ensemble continuons l'action pour tous les Surzurois » vont changer.

M. Marcel LE NEVÉ , Mme Marie-Claire HAUDEBOURG, M. Gérard CESBRON, Mme Marie-Paule LOISEAU, M. Jean-Pierre COSTEMALE, Mme Simone LE NEVÉ, M. Bernard GUILLO, Mme Nicole EHANNO, Mme Stéphanie LE BELLE, M. Frédéric FAVRIL, Mme Claudine LE GAL ont décidé de démissionner.

Les représentants de cette liste au sein du Conseil Municipal seront alors : Mme Sandrine AURAIN, M. Jean-Paul LE BIHAN, M. Patrick CAILLEAU, M. Gaël LACROIX, Mme Annie PERIN et M. Éric MAHÉ.

M. Jean-Pierre COSTEMALE explique qu'il dispose des lettres de démission des personnes susnommées et les transmet à Madame le Maire. Il remercie Madame le Maire de l'avoir écouté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h40

La secrétaire de séance,


Gaëlle IMBAULT

Le Maire,




Michèle NADEAU